



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE  
RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

**MERCREDI 26 AVRIL 2023, À 16:30 HEURES**

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU  
1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE  
QUÉBEC

### **Étaient présents :**

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Madame Natacha Garneau-Tremblay	Déléguée substitut de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

### **Était absente**

Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
-----------------------	--

### **Étaient également présents :**

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 mars 2023;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 mars 2023;
5. Ressources humaines – Résolutions;
  - 5.1 Départ – Secrétaire-Trésorière
  - 5.2 Prêt de service – Protocole d'entente avec l'ÉNPQ – Autorisation de signature
  - 5.3 Ratification d'embauches
  - 5.4 Préposée aux communications – Confirmation de statut
6. Administration et finances – Résolutions;
  - 6.1 Sympathies – Décès de la sergente Maureen Breau
  - 6.2 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
  - 7.1 Règlement 44 amendant le règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
  - 7.2 Règlement 45 amendant le règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
8. Dépôt de documents;
  - 8.1 Correspondance
    - a) Sympathies – Décès de la sergente Maureen Breau
  - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

### **POINT 1** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :30 heures.

### **POINT 2** **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse  
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

#### **ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant le point suivant :

- 9.1 Ratification de lettres d'entente

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

CA-23-2539



No de résolution  
ou annotation

CA-23-2540

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### POINT 3

#### RÉSOLUTION

**Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 mars 2023**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2023;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 mars 2023 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2541

### POINT 4

#### RÉSOLUTION

**Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 mars 2023**

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 8 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 8 mars 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 8 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### POINT 5

#### RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-23-2542

#### POINT 5.1

##### RÉSOLUTION

**Départ – Secrétaire-Trésorière**

ATTENDU la décision de Madame Nathalie Guérin, de quitter volontairement ses fonctions de Secrétaire-Trésorière au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la correspondance de Madame Guérin confirmant sa fin d'emploi au 26 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso  
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Nathalie Guérin et de la rendre effective au 26 mai 2023;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Nathalie Guérin pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2543

**POINT 5.2**

### **RÉSOLUTION**

**Prêt de service – Protocole d'entente avec l'ÉNPQ – Autorisation de signature**

ATTENDU QUE l'agente Roxanne Panneton a été retenue afin d'être instructeur à l'École Nationale de Police du Québec;

ATTENDU QUE la date initiale d'entrée en fonction est prévue pour le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU le protocole d'entente soumis et les représentations faites séance tenante par le Directeur;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac  
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur, Monsieur Marco Carrier, ou en son absence, la Secrétaire-Trésorière, Nathalie Guérin, à signer le protocole d'entente soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2544

**POINT 5.3**

### **RÉSOLUTION**

**Ratification d'embauches**

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers temporaires;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers temporaires, a retenu les candidatures de :

- Samuel Courtois
- Roselyne Dumaine
- Cédric Dupuis
- Zachary Leblanc
- Samuel Parent
- Christophe Duplessis-Lebel
- Benjamin Alary
- Juliette Martin
- Simon Loubier

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 5 avril 2023, à titre de policiers temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Samuel Courtois
- Roselyne Dumaine
- Cédric Dupuis
- Zachary Leblanc
- Samuel Parent
- Christophe Duplessis-Lebel
- Benjamin Alary
- Juliette Martin
- Simon Loubier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### POINT 5.4

#### RÉSOLUTION

**Préposée aux communications – Confirmation de statut**

ATTENDU les dispositions de l'article 5.07 de la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie;

ATTENDU que la personne suivante a complété sa période d'essai de mille quarante (1040) heures comme préposée aux communications :

- Madame Sabrina Bergeron;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin  
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Sabrina Bergeron au poste de préposée aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 16 octobre 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2545



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 6** **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉOLUTIONS**

CA-23-2546

#### **POINT 6.1** **RÉSOLUTION** **Sympathies – Décès de la sergente Maureen Breau**

ATTENDU le décès tragique de la sergente Maureen Breau dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE les élus tiennent à souligner leur sympathie à la communauté policière;

ATTENDU les circonstances entourant l'intervention de la policière;

ATTENDU la sécurité des policiers lors d'interventions impliquant la santé mentale;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'évaluer la faisabilité d'un partage d'information avec les milieux intervenant en santé mentale;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE TÉMOIGNER la sympathie des élus envers la communauté policière;

D'ÉVALUER la faisabilité d'un partage d'information avec les milieux intervenant en santé mentale;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministre de la sécurité publique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2547

#### **POINT 6.2** **RÉSOLUTION** **Adoption de la liste des comptes à payer**

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.2 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès  
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 2 102 992,78 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### POINT 7

#### AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

CA-23-2548

#### POINT 7.1

##### RÉSOLUTION

**Règlement 44 amendant le règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption**

ATTENDU le projet de règlement numéro 44 amendant le règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 22 mars 2023;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 22 mars 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

#### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay  
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

### ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 44 amendant le règlement numéro 32 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2549

#### POINT 7.2

##### RÉSOLUTION

**Règlement 45 amendant le règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption**

ATTENDU le projet de règlement numéro 45 amendant le règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 22 mars 2023;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 22 mars 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dampousse

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 45 amendant le règlement numéro 40 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 8** **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **POINT 8.1** **CORRESPONDANCE**

##### **I. Soumise au Comité Exécutif du 12 avril 2023 :**

- a) 31 mars 2023 Madame Maud Allaire, Présidente du Conseil D'Administration de la RIPRSL
  - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
  - Re : Sympathies – Décès de la sergente Maureen Breau*

##### **II. Soumise au Conseil d'Administration du 26 avril 2023 :**

Aucune

#### **POINT 8.2** **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.





No de résolution  
ou annotation

CA-23-2550

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 9** **VARIA**

#### **POINT 9.1** **RÉSOLUTION** **Ratification de lettres d'entente**

ATTENDU que lors de la signature de la convention collective entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent, un vote devait avoir lieu concernant l'horaire de travail à la patrouille;

ATTENDU que le vote a eu lieu à l'automne 2022;

ATTENDU que dans le cadre de l'implantation des changements liés à l'horaire, certaines problématiques opérationnelles ont été soulevées en lien avec les heures de relèves et de la relève intermédiaire;

ATTENDU que les parties se sont entendus sur de nouvelles heures de relèves et de relève intermédiaire;

ATTENDU que les policiers ont voté sur cette modification et qu'ils ont exprimé leur accord;

ATTENDU que les horaires de la patrouille à vélo, de la patrouille nautique et des agents de poste devaient être convenus entre les parties suite à la signature de la convention collective;

ATTENDU que quatre (4) lettres d'entente ont été signées concernant les horaires de travail des agents de poste, des relèves A et B et relève intermédiaire ainsi que des patrouilles nautiques et à vélo;

ATTENDU que dans un but de faciliter la gestion des opérations, trois (3) lettres d'entente ont été signées concernant la formation aux enquêtes, l'affectation d'un patrouilleur judiciaire à la section identité judiciaire durant la période estivale ainsi que la procédure de rappel;

ATTENDU que ces sept (7) lettres d'entente sont déposées séance tenante;

ATTENDU que les sept (7) lettres d'entente n'ont pas d'impact budgétaire;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle**  
**APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay**

**ET RÉSOLU :**

**DE RATIFIER la signature des quatre (4) lettres d'entente signées concernant les horaires de travail des agents de poste, des relèves A et B et relève intermédiaire ainsi que des patrouilles nautiques et à vélo;**



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE RATIFIER la signature des trois (3) lettres d'entente signées concernant la formation aux enquêtes, l'affectation d'un patrouilleur judiciaire à la section identité judiciaire durant la période estivale ainsi que la procédure de rappel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 10** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

CA-23-2551

### **POINT 11** **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard  
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

#### **ET RÉSOLU :**

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

  
NATHALIE GUÉRIN  
Secrétaire-Trésorière

  
MAUD ALLAIRE  
Présidente